AULT

APRÈS UNE TRÈS BELLE SAISON TOURISTIQUE.

Comment gérer le flux de véhicules en centre-bourg ?

La saison estivale a été très belle à Ault. Les touristes ont été nombreux, et les véhicules aussi. Mais cette circulation n'est pas sans poser problème. La ville réfléchit donc à une nouvelle organisation…

Avoir des touristes, c'est bien. C'est bénéfique pour le commerce local, cela véhicule une belle image de la ville, et ça crée de l'animation. Mais pas seulement. Qui dit touristes dit forcément véhicules. Et ce n'est pas sans poser problème à Ault. D'une part, en termes de stationnement, mais aussi pour ce qui est de la circulation.

Des difficultés de stationnement

Le maire Marcel Le Moigne le reconnaît, « **c'est vrai, il y a des difficultés de stationnement à Ault, mais c'est pour cela que la zone bleue a été créée dans la grande rue** ». Et si la réglementation n'a pas toujours été respectée, l'édile précise bien que la commune n'a pas été trop dure. « **Hors gendarmerie, 5 PV seulement ont été dressés cet été sur la commune** ».

Créer une rue piétonne ?

Aussi, « **pour l'avenir, il faut avoir une réflexion** » estime Marcel Le Moigne. « **Quel intérêt aujourd'hui pour une voiture de descendre la grande rue, de tourner rue de l'esplanade, puis de passer par la rue de la République et de retomber sur la grande rue ? Aucun, je pense** ».

En effet, avec la fermeture à la circulation de la rue de Saint-Valery, c'est là le seul itinéraire possible. Aller jusqu'en bas de la grande rue oblige forcément les automobilistes à retourner… vers la grande rue.

Le centre-bourg sera-t-il piéton un jour ? La voie est ouverte. « **Je pense qu'il faut inviter les automobilistes à se garer plus loin, et à indiquer des chemins piétonniers** » suggère le maire.

Le problème des camping-cars

Sans compter la problématique des camping-cars. « **En fin de saison, nous avons réussi aussi à juguler les camping-cars en centre-ville, mais cela n'a pas été simple** » rappelle l'élu. Pour mémoire, cela est passé notamment par la mise en place d'un affichage massif aux différentes entrées de la commune. Mais là encore, cette solution ne semble que temporaire. Laurent Cholet, adjoint au maire, évoque « **un vide juridique car les panneaux utilisés pour interdire le passage des camping-cars n'existent pas dans le Code de la route** ».

Enfin, commencée en septembre, la troisième et dernière tranche des travaux d'aménagement du centre-bourg sera probablement l'occasion de revoir le plan de circulation avant le printemps prochain.

Blandine Bény-Thoreux

Faut-il autoriser la circulation en centre-bourg d'Ault ou laisser le bas de la grande rue piétonnier, comme lors des marchés et animations d'été ? Une réflexion est en cours.

LES BONS CHIFFRES DE L'ÉTÉ 2022

À Ault, la saison estivale a été très bonne en matière de tourisme. Ouvert du 15 juin au 15 septembre, le point plage d'Onival enregistre une hausse de 40 % de sa fréquentation par rapport à 2021. Les deux campings municipaux, la chapelle et la cavée verte, font également une belle saison avec une fin d'exercice à 290 000 € (contre 280 000 € en 2019, avant la Covid). Un succès, selon le maire Marcel Le Moigne, qui s'explique notamment par la vélomaritime qui passe à proximité. Enfin, concernant la résidence touristique Le Manoir, qui a entamé sa première saison en juillet, le chiffre d'affaires fixé à 30 000 € cette année devrait être atteint.